



14 ans après...Attouchements sur mineure de moins de 15 ans

Par **Alina1986**, le **16/12/2012** à **06:35**

Bonjour,

Je m'appelle Alina et j'ai 26 ans. En 1999, lorsque j'avais 12 ans, j'ai subi des attouchements sexuels de la part d'un membre de la famille de mon beau père. Le concerné avait plus de 70 ans. J'ai passé quelques jours seule chez lui.

De l'eau a coulé sous les ponts et 14 ans après les faits, je constate tous les dégâts engendrés par ce qu'il m'a fait.

Je sais que les "attouchements sur mineur de moins de 15 ans" sont des faits très graves. Mais je ne sais pas du tout comment m'y prendre en sachant que maintenant il est dans une maison de retraite et sa famille ne veut pas me dire où il est.

Que faire??

Merci de votre aide!

Alina

Par **amajuris**, le **16/12/2012** à **11:18**

bjr,

je pense qu'il faut prendre contact avec un avocat spécialisé dans ce type d'affaires ou avec une association de défense de mineurs.
bien entendu, si vous avez des témoignages ce serait mieux.
cdt

Par **Alina1986**, le **16/12/2012** à **11:41**

Bonjour,

Merci de me répondre. Je me suis retrouvée toute seule avec lui pendant quelques jours et je n'ai pas eu de témoin (sinon ce serait trop facile bien sûr). J'ai raconté tout à ma mère et elle a demandé des explications à cet homme, qu'il n'a évidemment pas voulu donner et il a tout nié en bloc. Puis nous sommes parties de chez lui. Sans porter plainte, parce que nous ne pouvions pas le faire (nous venions d'arriver en France de Moldavie et mon beau père français (qui était le neveu du coupable) n'a rien voulu entendre!!!

Je vais essayer de contacter une association qui pourrait me conseiller, car il me reste 2 ans pour faire valoir mes droits!

J'attends vos messages,

Merci

Alina